



SOLUTIONS DE FONDS DISTINCTS

SIGNATURE SÉLECT IDÉAL MANUVIE<sup>MC</sup>

Protéger les régimes enregistrés de revenu de retraite

Régimes en nom propre

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

Investissements

 **Manuvie**

# Ayez l'esprit tranquille, même lorsque les marchés sont à la baisse

Les baisses de marché peuvent créer de l'incertitude pour les retraités – vous risquez de ne pas pouvoir permettre à vos placements de récupérer leur valeur. Grâce à leurs garanties intégrées, les contrats de fonds distincts sont attrayants à ce chapitre et peuvent contribuer à atténuer ce risque de marché, tout dépendant des circonstances.

Notre Garantie de versement de revenu<sup>1</sup>, combinée aux réductions de garanties à raison d'un dollar pour un dollar, en fait encore plus pour atténuer le risque de marché. En effet, elle vous permet de toucher, sous forme de revenu de retraite périodique, un montant au moins égal au capital que vous avez investi (ou à une partie de celui-ci, selon la série choisie). Lorsque les marchés sont à la baisse, notre garantie offre une protection supplémentaire.

## Pourquoi cette garantie se distingue-t-elle des autres?

Chaque contrat Signature Sélect Idéal Manuvie est assorti d'une Garantie de versement de revenu qui protège le montant du revenu de retraite que vous toucherez pendant la durée de votre série. Après un certain nombre d'années où vous avez détenu votre série, nous garantissons qu'un pourcentage de votre actif vous sera remis, sous forme de versements périodiques, déterminés en fonction de la série choisie.

À mesure que vous touchez votre revenu, le montant de la garantie diminue pour tenir compte des versements déjà reçus.

Nous réduisons le montant garanti à raison d'un dollar pour un dollar. Si vous touchez un revenu d'un dollar, la garantie sera réduite d'un dollar. C'est aussi simple que ça.

Ce ne sont pas tous les contrats de fonds distincts qui prévoient un calcul des réductions selon ces modalités. La plupart appliquent des réductions proportionnelles. Cependant, lorsque les marchés sont à la baisse, ce type de réductions ne protège pas autant votre capital.

### QU'ENTEND-ON PAR « RÉDUCTIONS PROPORTIONNELLES »?

Cette approche rajuste le montant de la garantie en tenant compte de la conjoncture des marchés au moment du retrait. Ce type de réduction tient compte de la valeur de l'investissement avant le retrait par rapport à la garantie. Si la valeur de vos placements a considérablement baissé, le montant de votre garantie subira le même sort.

### QU'ENTEND-ON PAR « RÉDUCTIONS À RAISON D'UN DOLLAR POUR UN DOLLAR »?

Cette approche rajuste le montant de la garantie en soustrayant le montant des versements de revenu de retraite que vous avez touchés. La conjoncture des marchés n'a aucune incidence sur le montant de la réduction. Pour savoir de quel montant votre garantie sera réduite, il vous suffit de faire la somme des retraits, ni plus, ni moins.

<sup>1</sup> Pour que la garantie s'applique, la série doit avoir été en vigueur pendant au moins 10 ans (pour la Série Idéal 75/100) ou 15 ans (pour la Série Idéal 100/100) à compter de la date du premier versement de prime, ou, si le contrat a fait l'objet de revalorisations, à compter de la dernière date de revalorisation. La Série Idéal 75/75 ne peut pas faire l'objet de revalorisations. Dans le cas de la Série Idéal 100/100, les primes additionnelles qui ont été affectées au contrat depuis moins de 15 ans sont garanties à 75 %. Pour que la garantie de la Série Idéal 75/75 s'applique, la série doit avoir été en vigueur pendant au moins 10 ans à la date d'échéance de la série. La date d'échéance de la Série Idéal 75/75 souscrite dans le cadre d'un régime d'épargne non enregistré ou d'un CELI correspond au 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier. Dans le cas d'un régime d'épargne enregistré, la date d'échéance est fixée au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge maximum prévu par la loi pour détenir un tel régime.

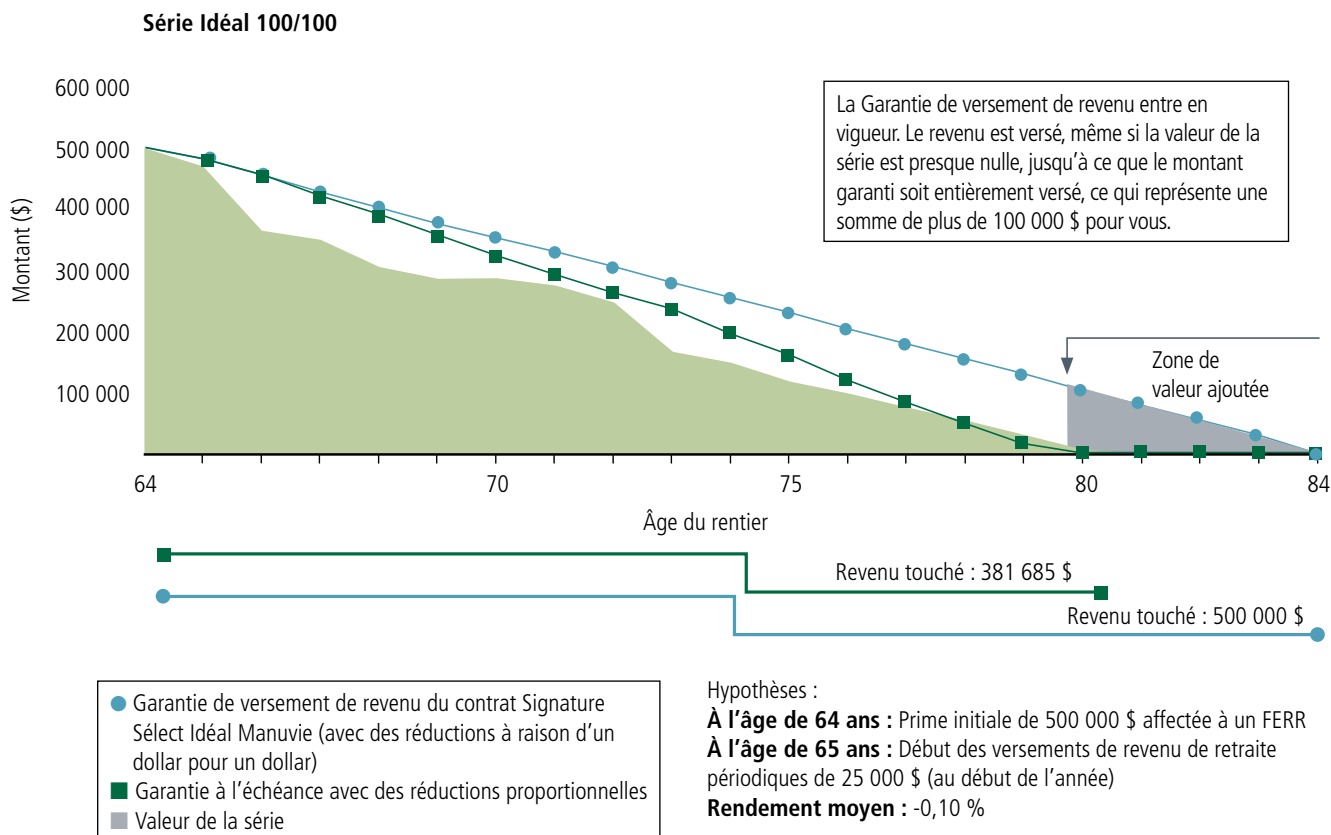
Vous trouverez une description des principales caractéristiques et des dispositions du contrat Signature Sélect Idéal Manuvie dans le document Notice explicative et Contrat. Pour de plus amples renseignements sur les revalorisations et la Garantie de versement de revenu, consultez les sections portant sur ces sujets.

## Voyez comment la garantie fonctionne

Dans l'exemple qui suit, à l'âge de 64 ans, Henri affecte 500 000 \$ à un FERR (Série Idéal 100/100). Un an plus tard, il commence à toucher des versements de revenu de retraite. Puis, les marchés s'effondrent.

Lorsque la Garantie de versement de revenu entre en vigueur, Henri touche un revenu, même si la valeur de la série est presque à zéro. Il continue à toucher les versements de revenu que lui assure la garantie.

- Si la garantie avait fait l'objet de réductions proportionnelles, Henri aurait épuisé son actif au bout de 17 ans, après avoir touché 388 831 \$ de son placement.
- Grâce à notre Garantie de versement de revenu à raison d'un dollar pour un dollar, le revenu d'Henri dure plus longtemps. Cette approche lui procure une valeur ajoutée de plus de 100 000 \$ en versements de revenu.



Hypothèses :

**À l'âge de 64 ans :** Prime initiale de 500 000 \$ affectée à un FERR

**À l'âge de 65 ans :** Début des versements de revenu de retraite périodiques de 25 000 \$ (au début de l'année)

**Rendement moyen :** -0,10 %

À titre indicatif seulement. Les valeurs garanties varieront en fonction de la conjoncture. Il s'agit d'un chiffre arbitraire tenant compte de rendements aléatoires (positifs et négatifs) produisant un rendement de -0,10 % pour la période.

Le but est de voir à ce que votre investissement continue toujours de croître et de vous permettre de recevoir plus d'argent.

Un contrat Signature Sélect Idéal Manuvie vous donne accès au potentiel de croissance des marchés grâce à un

large éventail de fonds qui peuvent vous aider à faire fructifier votre capital. Dans cet exemple, la Garantie de versement de revenu procure une valeur ajoutée de plus de 100 000 \$. Lorsque le marché est en baisse, des réductions à raison d'un dollar pour un dollar offrent une meilleure protection que des réductions proportionnelles.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller

## Investissements



### LE PRÉSENT DOCUMENT ILLUSTRE COMMENT LA GARANTIE POURRAIT FONCTIONNER POUR LES RÉGIMES DE REVENU DE RETRAITE DÉTENUS DANS UN RÉGIME EN NOM PROPRE.

La Série Idéal 75/75, la Série Idéal 75/100 et la Série 100/100 sont offertes dans le cadre du contrat Signature Sélect Idéal Manuvie, un produit d'assurance. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les retraits réduisent proportionnellement la Base de calcul de la garantie à l'échéance et la Base de calcul de la garantie au décès. Les versements de revenu de retraite réduisent la Garantie de versement de revenu et la Garantie au décès à raison d'un dollar pour un dollar pour les régimes enregistrés de revenu de retraite. Nous nous réservons le droit de fixer un pourcentage maximum de la valeur des fonds pouvant être retiré sous forme de versements périodiques.

Des restrictions relatives à l'âge et d'autres conditions peuvent s'appliquer. Ils ne constituent aucunement des prévisions ou des projections des résultats de placement. Vous trouverez une description des principales caractéristiques et des dispositions de Signature Sélect Idéal Manuvie dans le document Notice explicative et Contrat. L'information contenue dans le présent document a été simplifiée. En cas de divergence entre l'information contenue dans le présent document et le document Notice explicative et contrat, c'est ce dernier qui prévaudra. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur des contrats d'assurance Signature Sélect Idéal Manuvie ainsi que le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes, les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste », Signature Sélect Idéal Manuvie, sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.